

**VILLE DE GERBEROY**  
**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**du 20 novembre 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mademoiselle Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mlle Yvette Autricque – Mmes Françoise Guineau, Lise-Marie Lassalle  
- MM. Bruno Blondel, Pierre Chavonnet, Alain Delafontaine, Igor Wilkes.

Représentée Mme Marie-Catherine Portugal donne pouvoir à Mme Françoise Guineau.

Absents Mme Cécile Gréboval, MM. Hervé Blancard, Christian Pillon.

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau.

Assistait également Mme Erika Péroz

Le Maire propose en début de séance d'ajouter à l'ordre du jour la Décision Modificative n°2 concernant les travaux de peinture au logement communal. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.
- **Budget 2009 : Etat des recettes et dépenses, de la masse salariale et avancement de grade de Madame Erika Péroz** : Au 20 novembre 2009, le budget communal présente, en fonctionnement, des recettes à hauteur de 128 113 € (soit 67,5 % du budget primitif) et des dépenses à hauteur de 84 929,75 € (soit 44,7 % du budget primitif). Le chapitre intitulé « Charges de personnel » s'élève, quant à lui, à 38 423 € (soit 76,7% du budget primitif). Une fois le budget présenté, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, l'avancement de grade de Madame Erika Péroz. Suite à l'obtention de son examen professionnel et à son ancienneté, Mme Erika Péroz, actuellement adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe, peut être proposée au grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.
- **Travaux 2010 et demandes de subventions** : À la demande de Monsieur Pillon, la commune va engager en 2010 la réfection du calvaire situé dans la rue des vignes. Il sera fait appel à Nooe Emploi pour réaliser ce travail de peinture. La Municipalité est en attente des devis de l'Entreprise Eiffage pour l'aire de retournement sur le parking, les ralentisseurs et le problème d'écoulement des eaux dans le chemin d'Arundel. Le remplacement des fenêtres du musée est également en prévision pour 2010 ; Monsieur Bruno Gillon, dont l'entreprise est basée à Hanvoile, a déjà fourni un devis mais d'autres devis seront demandés auprès de menuisiers. L'Entreprise Agri-Bray, contactée par Monsieur Alain Delafontaine et basée à Vrocourt, estimera prochainement les travaux à effectuer au niveau des remparts Nord et Est (éboulement de la terre). Le problème de passage des piétons sur la route du Pommier Malsoin à Songeons (face à la coopérative) est soulevé. La création d'une bande piétonne permettrait de protéger les marcheurs. Madame le Maire propose de demander un rendez-vous auprès du Maire de Songeons avec Monsieur Blondel, sur le site, pour établir un projet de sécurisation.
- **Achat d'une parcelle en vue d'établir un chemin forestier dans le bois de Sapagny** : Une rencontre est prévue entre la commune de Gerberoy et le propriétaire de la parcelle fin 2009. Le Conseil Municipal autorise d'ores et déjà le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint à engager des négociations et si nécessaire à signer la promesse d'achat.
- **ZPPAUP : Prescriptions et applications** : Monsieur Wilkes fait lecture du compte-rendu du comité « Site et ses protections » qui s'est réuni le samedi 10 octobre 2009. Un dossier concernant une construction est toujours en suspens ; en effet, l'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable conforme à cette construction alors que le COS (coefficient d'occupation du sol) aurait été entièrement utilisé. La Municipalité attend la réponse de la DDEA avant de rédiger un courrier à l'ABF.

Un autre dossier concerne une terrasse attenante à une habitation. Madame le Maire et Monsieur Wilkes rencontreront le propriétaire concerné.

Document descriptif de la ZPPAUP : A la demande du Maire, le document descriptif de la ZPPAUP (conseils, préconisations et obligations) est à la disposition des habitants qui pourront le retirer auprès du secrétariat de mairie (document offert par l'association « Les Amis de Gerberoy »).

Enseignes et pré enseignes : Monsieur Wilkes rappelle que, selon la ZPPAUP, les enseignes et pré enseignes sont interdites sur les remparts et au carrefour de Wambez. La commune proposera, sur le parking, de positionner un panneau présentant les activités sur Gerberoy (restauration, activités artisanales et commerciales).

Eclairage public : Le comité a signalé son insatisfaction quant à la coexistence de deux couleurs d'éclairage. Compte tenu des nouvelles ampoules à basse consommation, il est demandé à Monsieur Blondel de se mettre en relation avec Monsieur Leroy, électricien, afin d'avoir une expertise technique (coût, choix des ampoules) et décider en conséquence.

Calvaires : Monsieur Wilkes demande à ce que le calvaire « Cozette » soit mentionné sur le cadastre.

Parking : Le comité émet une proposition à transmettre à la CCPV pour l'aménagement paysagé du futur parking. Un document relatif à cette proposition est distribué aux membres du Conseil Municipal.

- **Indemnités du receveur municipal** : Le décompte d'indemnité de conseil et de budget du receveur municipal pour l'année 2009 s'élève à 238,45 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette indemnité.
- **Convention ATESAT** : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le contrat d'Assistance Technique fournie par l'Etat aux Collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire qui permet l'obtention de conseils de la part de la DDEA, et autorise le Maire à signer la convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.
- **Décision Modificative n°2** : Concernant les travaux de peinture au rez-de-chaussée du logement de l'école communale, le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense au budget investissement en effectuant un virement de crédit comme suit :

- Article 61522 (Entretien de bâtiments) :	- 5746,00 €
- Article 21318 (Autres bâtiments publics) :	+ 5746,00 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette décision modificative.
- **Contribution classe verte** : L'école maternelle de Songeons organise une classe découverte, d'une semaine, dans l'Orne en mars 2010. Une enfant de la commune est concernée. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une aide financière de 50 € sur le budget communal et 50 € sur le budget du CCAS.
- **Questions diverses** :
  1. Musée d'Hétomesnil : Une demande de subvention du musée d'Hétomesnil a été adressée à la mairie. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide à la majorité (7pour et 1 abstention) de ne pas octroyer d'aide financière au demandeur.
  2. Commande de sel pour l'hiver 2009/2010 : Le Conseil Municipal souhaite mettre à disposition des riverains des sacs de sel pour l'hiver prochain au Pommier Malsoin et à Gerberoy. Madame le Maire rappelle qu'il est important d'entretenir une solidarité entre voisins, principalement lors de grand froid ou temps neigeux.
  3. Fête des Roses : L'association se réunira demain, le samedi 21 novembre à 10h00.
  4. Choix des nouvelles cartes postales de Gerberoy : Après avoir choisi des photos de la commune, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur Chavonnet à les éditer afin de les mettre en vente au musée à la saison touristique 2010.
  5. Des Nouvelles de Gerberoy : Monsieur Pierre Chavonnet sollicite auprès de chacun des idées pour les thèmes à écrire dans les prochains numéros.
  6. Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal : Elles auront lieu les vendredis 22 janvier, 26 mars et 30 avril 2010 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00h00.